

DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU PUBLIC D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE SAINT GENOUPH

DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU
Service relation abonné et facturation
1 rue Robespierre CS 50550
37705 SAINT PIERRE DES CORPS CEDEX
Tél : 02 47 80 11 00
email : eau.saintgenouph@tours-metropole.fr

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS		
<p>Adresse du demandeur : Nom / Raison sociale : Prénom : N° de la voie : Type de voie : Nom de la voie : Code postal : Ville : Tél professionnel/ domicile : Tél mobile : N° siret : Code NAF : Adresse mail :@.....</p> <p>Vous êtes : <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Lotisseur/aménageur</p> <p>Demande de travaux pour : <input type="checkbox"/> réalisation d'un branchement et pose d'un compteur (1) <input type="checkbox"/> réalisation d'une pose de compteur sur un branchement déjà existant (2) <input type="checkbox"/> réalisation d'un branchement seul sans pose de compteur (3) <i>Pour les cas 1 et 2, la demande d'abonnement doit être fournie</i> A l'adresse suivante : N° de voie : Type de voie : Nom de la voie : Statut de la voie : <input type="checkbox"/> privé <input type="checkbox"/> publique N° de la parcelle/lot (pour un lotissement) : Code postal : Ville :</p> <p>Adresse à laquelle envoyer le devis (si différente de l'adresse du demandeur) : Nom / Raison sociale : Prénom : N° de rue / Rue : Code postal : Ville :</p>		
CARACTERISTIQUES DU BRANCHEMENT D'EAU POTABLE		
<p>Besoins / Usages :</p> <p>Contact précisions techniques :</p> <p>Vos besoins : La Direction du Cycle de l'Eau se réserve le droit de modifier les informations ci-dessous après la visite du technicien Diamètre de branchement à réaliser ou existant (en mm) : Débit de pointe : m³/h ou en l/s</p> <p>Vos usages :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <input type="checkbox"/> Domestique <input type="checkbox"/> Industriel <input type="checkbox"/> Arrosage <input type="checkbox"/> Incendie <input type="checkbox"/> Laboratoire </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <input type="checkbox"/> Habitat individuel <input type="checkbox"/> Habitat collectif - nombre de logements : <input type="checkbox"/> Autres (commerce, chantier, bureaux) </td> </tr> </table> <p>Par votre situation, dépendez-vous de manière cruciale de la distribution de l'eau potable (hémodialyse, ...) : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Utilisation d'autres sources d'alimentation : <input type="checkbox"/> Prélèvements puits, forages <input type="checkbox"/> Réutilisation des eaux de pluie</p> <p>Mise en service du branchement d'eau potable : <input type="checkbox"/> Dès la fin des travaux : dans ce cas, remplir le formulaire de demande d'abonnement au service d'eau potable (ci-joint) et de le renvoyer avec votre demande de branchement <input type="checkbox"/> Ultérieurement</p>	<input type="checkbox"/> Domestique <input type="checkbox"/> Industriel <input type="checkbox"/> Arrosage <input type="checkbox"/> Incendie <input type="checkbox"/> Laboratoire	<input type="checkbox"/> Habitat individuel <input type="checkbox"/> Habitat collectif - nombre de logements : <input type="checkbox"/> Autres (commerce, chantier, bureaux)
<input type="checkbox"/> Domestique <input type="checkbox"/> Industriel <input type="checkbox"/> Arrosage <input type="checkbox"/> Incendie <input type="checkbox"/> Laboratoire	<input type="checkbox"/> Habitat individuel <input type="checkbox"/> Habitat collectif - nombre de logements : <input type="checkbox"/> Autres (commerce, chantier, bureaux)	
<p>Date : _____ Signature : _____</p> <p style="text-align: right;">... / ...</p>		

Notice explicative

Obligations :
Nous attirons l'attention du demandeur sur les dispositions suivantes :
<ul style="list-style-type: none">➤ Les installations privées de distribution d'eau potable devront être réalisées conformément aux normes en vigueur et être protégées contre les retours d'eau.➤ Toute interconnexion entre le réseau d'eau potable et un puits privé est strictement interdite.➤ Si l'installation d'un surpresseur est envisagée, une installation avec disconnexion est obligatoire (bâche de disconnexion, disconnecteur 3 voies)
Procédure :
<u>Phase préliminaire :</u>
<ol style="list-style-type: none">1. Le propriétaire retire auprès de la Direction du Cycle de l'Eau le formulaire de branchement au réseau public d'eau potable et le retourne complété et accompagné des pièces citées ci-dessous, à la Régie de l'Eau.2. Les pièces suivantes doivent être jointes obligatoirement au formulaire :<ul style="list-style-type: none">• Le plan de situation,• Le plan de masse en indiquant l'emplacement souhaité du compteur sachant que :<ul style="list-style-type: none">○ Le compteur d'eau (point de livraison) doit être situé au plus près de la limite de propriété avec le domaine public, côté privatif.○ Lorsque la construction desservie est en retrait de la limite de propriété, le compteur sera installé dans un regard en limite de propriété. Le regard devra assurer une protection de l'appareil mécanique et thermique.○ Lorsque la construction se situe en limite de propriété, l'appareil de comptage pourra être situé en sous-sol en applique du mur de fondation, ou dans un local assurant la protection contre le gel. Ce local devra rester accessible et l'appareil visible avec ses raccords. Dans le cas d'un collectif il sera positionné dans une partie commune.• En cas d'usage industriel et/ou agricole, ne générant pas d'eaux usées, toutes les pièces et justificatifs nécessaires afin de prouver le caractère effectif de cet usage.• Dans le cas d'un usage particulier (laboratoire d'analyse, scolaire ou de recherche) une protection sanitaire (disconnecteur, bâche de disconnexion à remplissage par surverse) est à prévoir afin de garantir une séparation physique du réseau privé du réseau public.3. Il est nécessaire de prendre rendez-vous avec un technicien pour réaliser une visite d'étude avant l'établissement d'un devis. Le devis est gratuit.
<u>Exécution des travaux :</u>
<ol style="list-style-type: none">1. Dans tous les cas, les travaux ne pourront débuter que quatre à six semaines après réception du devis signé, des autorisations administratives obtenues et de la bonne réception des documents suivants :<ul style="list-style-type: none">• Contrat d'abonnement rempli et signé si la pose du compteur est concomitante à la réalisation du branchement• Pour les professionnels, l'attestation de TVA, renseignée, datée et signée• Pièce facultative : schéma de localisation du branchement2. La date de démarrage des travaux est fixée après accord entre le service et le demandeur.
La Direction du Cycle de l'Eau s'assure du suivi et de la bonne exécution des travaux. Le demandeur quant à lui s'engage à s'acquitter de la facture de travaux à réception.